

Compte rendu de séance

Séance du 8 Décembre 2020

L'an 2020 et le 8 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Marcel Arland sous la présidence de Mme DENIS Malou, Maire

Présents : Mme DENIS Malou, Maire, Mmes : CHANGEY Katia, JOLLIVET Chantal, VAN BOCKHOVE Hillegonda, Melle MAURON Sandra, MM : CORRIAUX Jean-Luc, GRASPERGE Emmanuel, SAUSSOIS Olivier, VAN CAUWENBERGH Jurgen, VOYARD Loïc
Excusé(s) : Mme SERRAILLE Laure

Nombre de membres

- Afférents au conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 03/12/2020

Date d'affichage : 03/12/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. VOYARD Loïc

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 OCTOBRE 2020 - réf :
TRAVAUX SYLVICOLES 2021 - réf : 2020-66
ADHÉSION DES COMMUNES DE CHASSIGNY ET DE GUYONVELLE AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PAYS DE LANGRES (SMTPL) - réf : 2020-67
DÉCISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N°2 - réf : 2020-68
DÉGREVEMENTS DE LA TAXE FONCIÈRE 2020 - réf : 2020-69
TARIF GAZ : MODIFICATION SUITE AU CHANGEMENT DE PRESTATAIRE - réf : 2020-70
CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE - réf : 2020-71
APPROBATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE - réf : 2020-72
COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES : MODIFICATIONS - réf : 2020-73
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES : ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT - réf : 2020-74

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 OCTOBRE 2020 - réf :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 27 octobre 2020.
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX SYLVICOLES 2021 - réf : 2020-66

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis suivants relatifs aux travaux sylvicoles suivants :

- Cloisonnement d'exploitation (ouverture mécanisé) dans les parcelles 12.1, 13.2, 34.2 et 35.2
- Cloisonnement d'exploitation (ouverture mécanisé) dans les parcelles 26.1 et 27.1
- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée dans les parcelles 11.1, 32.1 et 35.1
- Dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 11.1, 32.1 et 35.1 pour 13.42 HA

Devis ONF : 17 500.00 € HT

Devis entreprise MATHIEU Éric : 11 675.40 € HT + 2 948.00 € HT = 14 623.40 € HT

Après analyse de ces documents, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'accepter les devis de l'entreprise MATHIEU Éric 52400 SOYERS pour un montant de 1 675.40 € HT et de 2 948.00 € HT, soit un total de 14 623.40 € HT pour les travaux ci-dessus
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ADHÉSION DES COMMUNES DE CHASSIGNY ET DE GUYONVELLE AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PAYS DE LANGRES (SMTPL) - réf : 2020-67

Vu la délibération du SMTPL en date du 25 novembre 2020 approuvant l'adhésion des communes de CHASSIGNY et GUYONVELLE ;

Conformément à l'article L 5211-18 du CGCT le conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion des communes de CHASSIGNY et GUYONVELLE au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (SMTPL)

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N°2 - réf : 2020-68

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à modifier le budget primitif 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 237	+ 6 600.00 €
Compte 275	+ 1 200.00 €
Compte 2188	- 7 800.00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DÉGREVEMENTS DE LA TAXE FONCIÈRE 2020 - réf : 2020-69

Suite à la sécheresse de 2020, l'Etat a accordé un dégrèvement de la taxe foncière 2020 sur les parcelles communales, consécutifs à des pertes de récoltes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter les dégrèvements de la taxe foncière 2020 pour la somme de 86.00 € et de 23.00 €

- d'autoriser le Maire à encaisser les chèques de la DGFIP de 86.00 € et de 23.00 €

- de rembourser aux locataires le montant du dégrèvement sur les parcelles louées comme suit :

- Parcelle AB 125	2 €
- Parcelle AB 243	5 €
- Parcelle AB 371	3 €
- Parcelle ZC 084	3 €
- Parcelle ZC 085	18 €
- Parcelle ZC 132 A	18 €
- Parcelle ZE 078	6 €
- Parcelle ZH 021 A	31 €
- Parcelle ZD 083	12 €

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF GAZ : MODIFICATION SUITE AU CHANGEMENT DE PRESTATAIRE - réf : 2020-70

Vu la délibération n° 2012-20 en date du 08 mars 2012 relative au tarif gaz

Vu la délibération n° 2020-41 en date du 23 juin 2020 relative au contrat de fourniture de gaz propane en citerne

Considérant que le prix du gaz propane en citerne fixé par le nouveau contrat avec la société VITOGAZ à fortement diminuer, il convient de revoir à la baisse le prix du gaz refacturer aux locataires des logements communaux et des salles communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer à 1.80 €/m3 pour la refacturation du gaz pour les logements communaux, les deux salles des fêtes et tout autre bâtiment ou salle

- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE - réf : 2020-71

Le Maire informe l'assemblée qu'il faut archiver les actes et flux comptables dématérialisés par la SPL-Xdemat.

Le Maire propose de conventionner avec le Département de la Haute-Marne et les Archives départementales de la Haute-Marne pour cet archivage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'adhérer au service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne et des Archives départementales de la Haute-Marne

- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE - réf : 2020-72

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2015

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

art. 9-1 et 10.

Vu le Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Le maire expose au conseil l'importance du règlement d'attribution des subventions municipales aux associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE le règlement d'attribution des subventions municipales aux associations de la commune dont le texte est joint en annexe.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES : MODIFICATIONS - réf : 2020-73

Le Maire donne lecture du courrier de Madame la Sous-préfète de Langres concernant la délibération n° 2020-64 relative aux commissions communales et extra-communales

Vu les délibérations n° 2020-25, 2020-44, 2020-54 et 2020-64

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'annuler les délibérations n° 2020-25, 2020-44, 2020-54 et 2020-64

- de nommer les personnes suivantes dans les commissions communales et comités consultatifs suivants :

COMMISSION "VOIRIE COMMUNALE"

- Mme DENIS Malou
- M. GRASPERGE Emmanuel
- M. SAUSSOIS Olivier
- M. VOYARD Loïc

COMMISSION "PERSONNEL COMMUNAL"

- Mme DENIS Malou
- Mme CHANGEY Katia
- M. GRASPERGE Emmanuel
- Mme MAURON Sandra
- M. SAUSSOIS Olivier

COMMISSION "FINANCES"

- Mme DENIS Malou
- M. CORRIAUX Jean-Luc
- M. VOYARD Loïc

COMITÉ CONSULTATIF "FINANCES"

- Mme DENIS Malou
- M. BESSIERES Gérard
- M. PIRIOU Gérard

COMMISSION "SCOLAIRE"

- Mme DENIS Malou
- Mme CHANGEY Katia
- Mme JOLLIVET Chantal
- Mme MAURON Sandra

COMITÉ CONSULTATIF "SCOLAIRE"

- Mme DENIS Malou
- Mme NOLLE Noëlle

COMMISSION "FETES ET CEREMONIES"

- Mme DENIS Malou
- M. GRASPERGE Emmanuel

COMITÉ CONSULTATIF "FETES ET CEREMONIES"

- Mme DENIS Malou
- Mme CORRIAUX Myriam
- Mme NOLLE Noëlle
- Mme RIBEIRO Fatima

COMMISSION "FLEURISSEMENT/ EMBELLISSEMENT"

- Mme DENIS Malou
- Mme SERRAILLE Laure

COMITÉ CONSULTATIF "FLEURISSEMENT/ EMBELLISSEMENT"

- Mme SERRAILLE Laure
- Mme ARNOUX Michèle
- Mme CORRIAUX Myriam
- Mme HENRY Arlette
- Mme PETERS Ans
- Mme RIBEIRO Fatima

COMMISSION "BOIS ET CHEMINS FORESTIERS"

- Mme DENIS Malou
- M. VOYARD Loïc

COMITÉ CONSULTATIF "BOIS ET CHEMINS FORESTIERS"

- Mme DENIS Malou
- M. DERIOT Jacky
- Mme BESEMER Lynn
- M. LAVEY Dominique
- M. SIMONET Francis
- M. VOYARD Éric

COMMISSION "ÉTANG"

- Mme DENIS Malou

COMITÉ CONSULTATIF "ÉTANG"

- Mme DENIS Malou

- M. VOYARD Loïc

- M. ARBOUYS Jean-Louis
- M. BOEGLIN Jacques
- M. DERIOT Jacky
- M. DIEUDONNE Jean-Marc

COMMISSION

"BÂTIMENTS COMMUNAUX ET CIMETIÈRE"

- Mme DENIS Malou
- M. CORRIAX Jean-Luc
- M. GRASPERGE Emmanuel
- Mme JOLLIVET Chantal
- Mme MAURON Sandra
- M. SAUSSOIS Olivier
- M. VOYARD Loïc

COMITÉ CONSULTATIF

"BÂTIMENTS COMMUNAUX ET CIMETIÈRE"

- Mme DENIS Malou
- M. PIRIOU Gérard

COMMISSION "PATRIMOINE CULTURE"

- Mme DENIS Malou
- Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda
- M. VAN CAUWENBERGH Jurgen

COMITÉ CONSULTATIF "PATRIMOINE CULTURE"

- Mme DENIS Malou
- M. BESSIERES Gérard
- Mme CHEVALLEREAU Marie-Claude
- Mme FOUGEROLLE Maude
- Mme BESEMER Lynn
- Mme HOOGMA Marieke
- M. DELAITRE René
- M. THENARD Michel

COMMISSION "COMMUNICATION"

- Mme DENIS Malou
- Mme MAURON Sandra
- Mme SERRAILLE Laure
- Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda

COMITÉ CONSULTATIF "COMMUNICATION"

- Mme DENIS Malou
- Mme FOUGEROLLE Maude
- M. LAVEY Jérémy

COMMISSION "SERVICE AUX HABITANTS"

- Mme DENIS Malou
- Mme JOLLIVET Chantal
- Mme SERRAILLE Laure
- Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda
- M. VAN CAUWENBERGH Jurgen

COMITÉ CONSULTATIF "SERVICE AUX HABITANTS"

- Mme DENIS Malou
- Mme NOLLE Noëlle

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES : ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT - réf : 2020-74

Vu la baisse du pouvoir d'achat des ménages des administrés

Afin d'augmenter le pouvoir d'achat de chaque administré, ils recevraient un bon cadeau d'une valeur de 12 € pour retirer un repas (plat) à emporter chez le commerce de restauration "Au bar masqué" utilisable jusqu'au 15 février 2021

Ce dispositif serait accessible de la manière suivante :

Au préalable, les bons numérotés seront recensés et contrôlés par la trésorerie de Bourbonne-les-Bains ;

La distribution se limitera à 1 bon par habitant d'une résidence principale. Lorsque le bénéficiaire est mineur, le bon pourra être utilisé en son nom par un des parents ou un tuteur légal ;

Les bons seront numérotés et devront porter mention du nom, prénom et adresse de l'utilisateur afin d'être valable.

L'utilisateur utilisant plus d'un bon pourra faire l'objet d'un titre de recette à son encontre.

Les bons seront utilisables jusqu'au 15 février 2021 inclus.

L'enveloppe budgétaire maximum allouée à cette opération est de 3 240 €

Le remboursement des bons auprès du commerçant se fera par retour d'une facture une fois par semaine précisant les numéros de bons et accompagnée des bons originaux. Le commerçant devra présenter le bordereau de demande de remboursement dans le délai de 1 mois après la date limite de l'opération, soit le 15 mars 2021. Après contrôle du retour de ces bons et des factures par la trésorerie de Bourbonne-les-Bains, la commune émettra un mandat de paiement accompagné de chaque facture et d'un certificat du comptable public de la trésorerie de Bourbonne-les-Bains.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De valider** le dispositif d'augmentation du pouvoir d'achat des administrés tel que défini ci-dessus.

- **D'autoriser** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

- **D'inscrire** cette dépense au budget principal de la commune

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 15/12/2020
Le Maire
Malou DENIS